

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffeRéservé
au
Moniteur
belge

22348250

Déposé
19-07-2022

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/07/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0716619568

Nom(en entier) : **Chez Blanche**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue des Anglais 31
: 4051 Chaudfontaine**Objet de l'acte :**STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONS, DEMISSIONS,
NOMINATIONS

Aux termes d'un acte reçu le 18 juillet 2022 par Maître Frédéric URBIN-CHOFFRAY, notaire à la résidence de Esneux, exerçant sa fonction dans la société "Urbain-Choffray & Heptia" Notaires Associés SRL", ayant son siège à 4130 Esneux, Rue Lavaux 1, il apparaît que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « **CHEZ BLANCHE** »,

A adopté les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre d'actions en convertissant les 125 actions actuelles en 1.200 actions, lesquelles seront réparties entre les trois actionnaires au prorata de leur participation soit :

- GALLER Jean : 480 actions
- DILLEN Yvette : 480 actions
- EUREFI sa : 240 actions

Deuxième résolution

L'assemblée décide la modification de la première phrase de l'article 5 des statuts en conséquence de ce qui précède comme suit :

« *Le capital social est fixé à cinq cent dix-huit mille six cents euros (518.600€). Il est divisé en mille deux cents (1.200) actions sans mention de valeur nominale représentant 1/1.200ème du capital social.*

2° - Pouvoirs**Troisième résolution**

L'assemblée confère tous pouvoirs à l'administrateur-délégué, avec pouvoir de délégation ou de substitution, pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent et pour remplir les formalités subséquentes au présent acte.

Pour extrait analytique conforme, le notaire Urbain-Choffray
déposés en même temps une expédition conforme de l'acte modificatif et les statuts coordonnés

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").